

Faut-il plus de concurrence en Suisse ?

Est-ce que la Comco joue bien son rôle ?

Guillaume DUBREZ

Stephanie BURGLER

Rachel WURLOD

**Administration et Finances publiques
Professeur : Monsieur David Maradan**

Haute École de gestion de Genève

Genève, 30 novembre 2010

Résumé

L'analyse des marchés est le quotidien des politiques de la concurrence. Chaque Etat est confronté à cette problématique, le but étant de trouver l'équilibre qui favorisera tant la collectivité que les entreprises.

Faut-il accepter des fusions ? Comment apprécier de la situation d'entreprise en position dominante sur son marché ? Comment juger les situations d'intégration verticale ? Quels sont les indicateurs à prendre en considération ? Faut-il supprimer les taxes ? Faut-il privatiser ?

Tels sont les questions auxquels sont confrontés la Commission de la concurrence ainsi que ses homologues étrangers. Pour y répondre de façon efficiente, les économistes ont créé de nombreux modèles théoriques afin de poser un cadre de référence. Ces derniers sont utilisés pour comprendre le fonctionnement de base d'une économie et pour en tirer des parallèles avec la réalité.

Dans ce dossier, nous avons ressortis les différents indicateurs servant à évaluer et analyser l'économie dans son ensemble. Ils servent aussi à comparer l'efficacité de notre économie face aux autres pays. Quelques exemples sont : le Big Mac index, la parité du pouvoir d'achat ou encore l'indice de concentration Herfindahl.

Nous avons choisi d'analyser les organes de régulation de la Suisse, à savoir, la commission de la concurrence (Comco) et celle de son homologue allemand, le Bundeskartellamt. Nous expliquerons en quoi ces deux organismes, tant les mesures que les moyens à disposition, diffèrent. Enfin, à l'aide du rapport de l'OCDE pour chacun des pays, nous ressortirons les points essentiels qui demandent à être améliorés.

Table des matières

Résumé	i
Table des matières	ii
Liste des Figures	iii
Introduction	1
1. Paysage de la concurrence en Suisse	2
1.1 Définitions	2
1.2 Avantages et inconvénients de la concurrence	2
1.2.1 <i>Avantages</i>	2
1.2.2 <i>Inconvénients</i>	2
1.3 Paysage de la concurrence en Suisse	3
1.3.1 <i>Niveau des prix</i>	3
1.3.1.1 <i>Situation générale</i>	3
1.3.1.2 <i>Explication</i>	3
1.3.1.3 <i>Parité du pouvoir d'achat</i>	4
1.3.1.4 <i>L'indice Big Mac</i>	6
1.3.2 <i>Productivité</i>	7
1.3.3 <i>Salaires</i>	8
1.3.4 <i>Concentration d'entreprises</i>	9
2. Politique de la concurrence et réglementation	11
2.1 Réglementation et Autorité de surveillance en Suisse	11
2.1.1 <i>L'Cart</i>	11
2.1.2 <i>La Comco</i>	11
2.1.3 <i>Monsieur Prix</i>	12
2.1.4 <i>Évaluation de l'OCDE et recommandations</i>	13
2.2 Réglementation et Autorité de surveillance en Allemagne	14
2.2.1 <i>GWB</i>	14
2.2.2 <i>Bundeskartellamt</i>	14
2.2.3 <i>Évaluation de l'OCDE et recommandations</i>	15
2.3 Comparaison Suisse-Allemagne	17
Conclusion	19
Bibliographie	20

Liste des Figures

Figure 1	Facteurs de Hausse de Prix	4
Figure 2	Parité du pouvoir d'achat.....	5
Figure 3	Indice Big Mac	6
Figure 4	Comparaison de la croissance du PIB par heure travaillée et par personne employée, 1995-2002.....	7
Figure 5	Comparaison du salaire annuel brut moyen en Europe (2003).....	8
Figure 6	Courbes de Lorenz secteur tertiaire 2008	9
Figure 7	Indice Herfindahl par branches.....	10
Figure 8	Organigramme de la Comco	12
Figure 9	Organigramme du Bundeskartellamt.....	15

Introduction

La Commission de la concurrence en Suisse joue le rôle de régulateur de la concurrence en Suisse, afin d'assurer de la compétitivité, éviter les cartels et les ententes sur les prix.

Quels sont alors les bienfaits de la concurrence dans une économie ? Etant donné que le modèle de concurrence parfaite n'est que théorique, l'équilibre de marché n'est pas applicable dans la réalité. Tendre vers ce point est le travail de la Comco.

L'étude de la concurrence en Suisse faisant intervenir plusieurs variables, indicateurs et facteurs, nous avons choisi d'aborder une approche théorique, en énonçant plusieurs définitions et en expliquant brièvement les modèles classiques des structures économiques, à savoir la concurrence parfaite et le monopole.

Puis, de facto, nous avons décidé de confronter les données théoriques à la réalité économique, en relevant des observations sur le comportement de la concurrence en Suisse, dans le but de comprendre dans quel climat s'inscrit la politique de la concurrence et quel moyen cette dernière possède pour réguler cette concurrence.

Nous porterons ensuite une analyse sur le fonctionnement de la Commission de la concurrence, Comco, ainsi que celle de son voisin allemand, en nous demandant si la Comco est efficace et si elle joue son rôle de régulateur sur les marchés économiques.

Finalement, nous porterons un regard critique sur cette organisation, en explorant différentes problématiques auxquelles elle est confrontée et quels sont les moyens dont elle dispose pour les régler. Nous serons attentifs à l'actualité en ce qui concerne les nouvelles lois et révisions en la matière et à la position qu'occupe la Suisse sur le plan international en matière de politique de la concurrence.

1. Paysage de concurrence en Suisse

1.1 Définitions

Toutes les définitions sont tirées du cours « Economie industrielle » du Prof. Dr Andrea Baranzini.

Concurrence parfaite : « Le marché de concurrence parfaite est souvent la situation de référence pour juger un marché ou pour guider les interventions de politique publique ». Elle part des hypothèses d'homogénéité du produit, d'atomicité du marché, de la libre entrée/sortie sur le marché, de la transparence du marché et de la mobilité des facteurs de production.

Monopole : « Il y a monopole sur un marché lorsqu'il y a un seul offreur pour un bien ou service, pour lequel il n'y pas de substitut proche. Par conséquent, la production du monopoleur est la production du marché, la demande à laquelle fait face le monopoleur est la demande de l'ensemble du marché. »

Cartel : Deux ou plusieurs entreprises s'entendent pour former un cartel et s'accordent sur le prix et/ou comment se partager le marché. Comme un monopoleur, l'objectif du cartel est de limiter la production pour pouvoir vendre à un prix plus élevé et augmenter le profit de l'ensemble de ses membres.

1.2 Avantages et inconvénients de la concurrence

1.2.1 Avantages

Si la concurrence présente de nombreux avantages, elle oblige les entreprises à être compétitives pour rester sur le marché. Du point de vue de celles-ci, elles se doivent, d'encourager l'innovation et d'utiliser les nouvelles technologies. La concurrence stimule la productivité et augmente les emplois. Afin de travailler de façon optimale, la concurrence encourage aussi l'efficacité des ressources. L'OCDE note également un effet positif sur les salaires.

Pour le consommateur, la concurrence engendre une baisse sur les prix et des produits innovant proposés sur le marché.

1.2.2 Inconvénients

Même si la concurrence tend à faire diminuer le chômage, l'intensification concurrentielle, par l'arrivée de nouvelles technologies sur le marché, peut, par

exemple, diminuer les emplois et amener une augmentation du chômage. Une diminution des salaires peut être observée dans les métiers directement concernés.

1.3 Paysage de la concurrence en Suisse

Afin de bien comprendre la politique de la concurrence en Suisse et ses enjeux, il serait intéressant de confronter ce cadre théorique avec la réalité économique, par l'analyse de différents indicateurs.

1.3.1 Niveau des prix

1.3.1.1 Situation générale

Selon le Département fédéral de l'économie DFE, « la Suisse est un îlot de cherté ». Les prix de biens à l'importation sont 30% supérieurs à ceux de l'UE. En 2007, selon les chiffres de l'OCDE, le coût de la vie était 17% plus élevé en Suisse qu'en France ou en Allemagne, après calcul des parités du pouvoir d'achat (voir 1.2 Parité du pouvoir d'achat). L'une des causes principales relevée par le DFE est le manque de concurrence. Au regard des statistiques publiées par l'OFS en 2007, les prix en Suisse sont, en moyenne, plus élevés que dans la moyenne des 27 pays de l'Union européenne dans les secteurs tels que les produits alimentaires, le logement, l'eau, le gaz et l'électricité, les transports, la santé, l'habillement, l'ameublement et les télécommunications.

Le réseau ferroviaire suisse, exploité principalement par les Chemins de Fer Fédéraux (CFF), fournit des prestations de qualité mais à un coût élevé par rapport à la moyenne européenne.

Le tarif pour accéder au réseau internet (câble ou ADSL) est plus cher que la moyenne européenne et cela pour des débits plus bas, résultat entre autres d'un choix technologique différent de celui des autres pays européens.

1.3.1.2 Explication

Le niveau élevé des prix en Suisse s'explique par des mécanismes d'entrave aux importations parallèles :

Les ententes verticales, c'est-à-dire l'imposition des prix par les fabricants étrangers à l'importateur exclusif suisse. La LCart interdit ces structures verticales, permettant à l'importateur d'occuper une position dominante.

Les entraves techniques au commerce, engendrées par des différentes normes relatives aux produits. Pour régler cette question, la Suisse applique désormais le

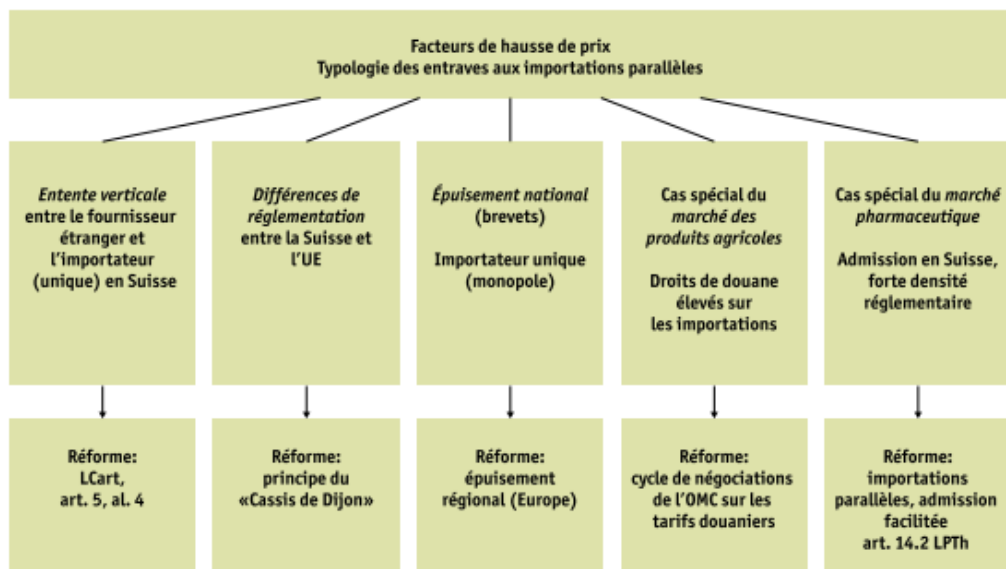
principe du « Cassis de Dijon », c'est-à-dire laisser entrer les produits autorisés par l'UE sans procédure supplémentaire. Le cassis de Dijon est un premier pas vers une concurrence plus accrue en Suisse. Introduite en 2008, ce principe permet à des produits étrangers, commercialisés dans la zone européenne, d'être vendus sur le marché suisse. Il vaut pour le moment pour les cosmétiques, les meubles, les habits et certaines denrées alimentaires. Selon Doris Leuthard, présidente de la Confédération pour l'année 2010 et Cheffe du Département fédérale de l'économie, ce principe va permettre de faire baisser, à l'avenir, les prix en Suisse. Toutefois, cette nouvelle loi prévoit des exceptions, comme par exemple pour certaines denrées alimentaires qui ne pourront être vendues en Suisse sans l'autorisation accordée par l'Office fédéral de la santé publique.

L'épuisement national des brevets inscrits dès 1999 dans la jurisprudence empêche l'importation parallèle de produits et de composants brevetés et les renchérit.

Le régime du marché agricole : les barrières douanières, le régime élève les prix des produits importés.

Le marché des médicaments est hautement protégé.

Figure 1
Facteurs de hausse de prix



Source : La Vie économique, p. 11, 6-2006

1.3.1.3 Parité du pouvoir d'achat

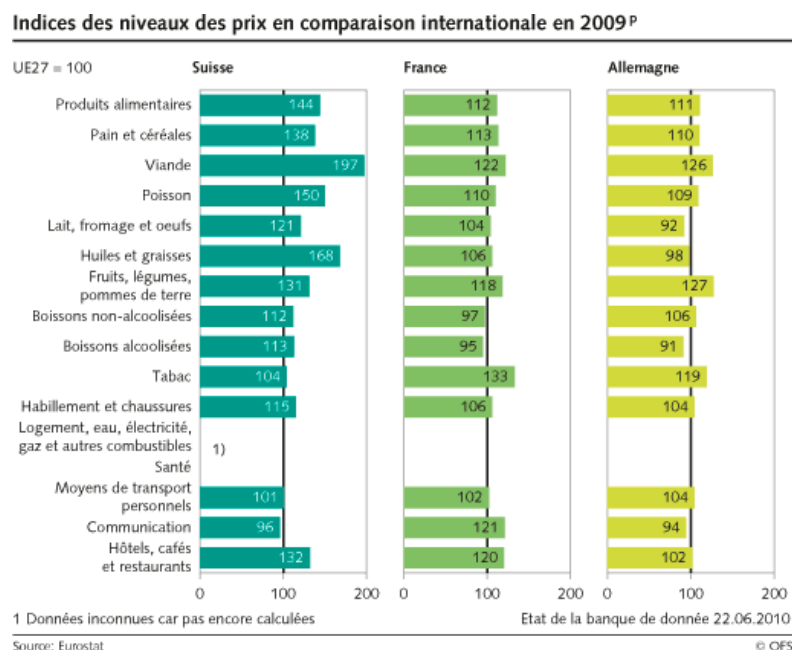
Le calcul des parités du pouvoir d'achat permet de se rendre compte une fois de plus du niveau élevé des prix en Suisse. En effet, cet indicateur permet de comparer et de chiffrer le pouvoir d'achat de la monnaie nationale des différents pays.

Selon l'INSEE, l'Institut national de la statistique et des études économiques, la parité de pouvoir d'achat se définit comme étant « un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même "panier" de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du "taux de change"; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur ».

Au regard des Résultats du Programme européens d'Eurostat et de l'OCDE, le PIB réel par habitant représentait 25'096 \$ en France et 29'446 \$ en Suisse. Fort est de constater également la différence entre les pouvoirs d'achat de la Suisse, l'Allemagne, de la France et de l'UE. En 2005, pour l'achat d'un panier-type d'utilité équivalente, il fallait déboursier 1'000 EUR dans les 25 Etats de l'UE, 1'078 EURO en France et 2'074 CHF en Suisse.

Un autre indicateur significatif du niveau élevé des prix suisses est l'indice comparatif du niveau des prix. Ce dernier a mesuré en 2009 qu'un panier-type d'utilité équivalente coûte 104 CHF en Allemagne, 131 CHF en Suisse et en moyenne 100 CHF dans les 27 Etats membres de l'UE.

Figure 2
Parité du pouvoir d'achat



1.3.1.4 L'indice Big Mac

Un indicateur particulièrement intéressant pour mesurer le pouvoir d'achat des salaires est l'indice Big Mac, étant donné le caractère homogène de ce produit vendu dans le monde entier.

Pour obtenir cet indice, il faut calculer le temps de travail nécessaire pour s'acheter un Big Mac. Alors que la moyenne mondiale se situe à 37 minutes, un travailleur zürchois n'a besoin que de 15 minutes environ pour pouvoir s'acheter un Big Mac. Suite à son étude sur le pouvoir d'achat en 2009, UBS a comparé le temps de travail nécessaire dans différentes villes du monde pour pouvoir s'acheter un iPod nano. 9 heures suffisent pour un salarié moyen de Zürich pour se le payer, contre 14 heures pour un salarié berlinois et 15 heures pour un salarié parisien.

Figure 3
Indice Big Mac



Source : The Economist

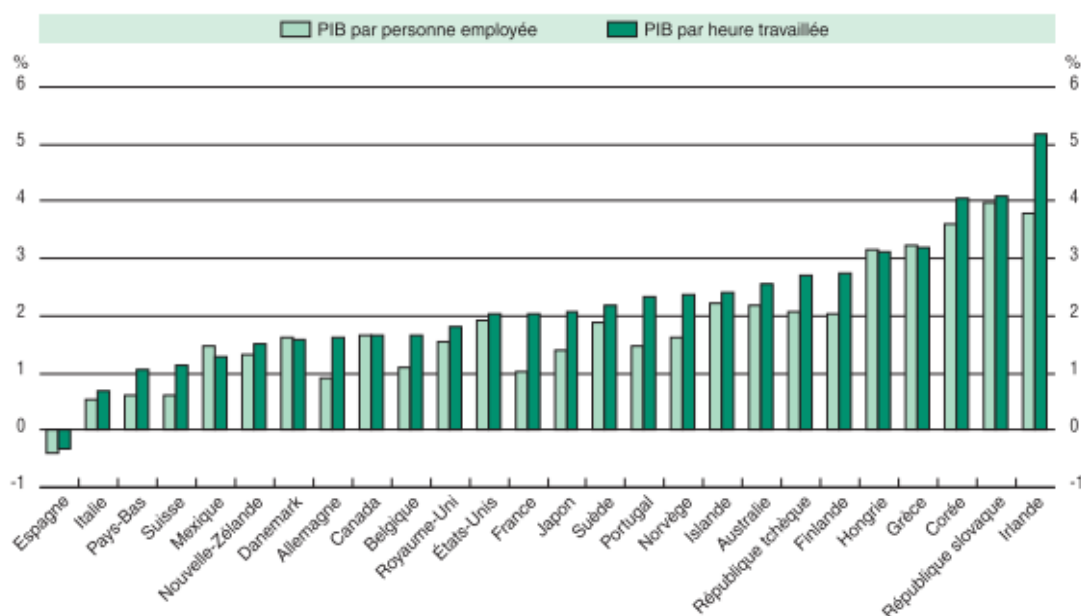
L'on constate que la Suisse se situe en deuxième position en terme de Big Macs les plus chers, parmi les pays comparés. Son prix devrait être réduit d'environ 62% pour être dans la moyenne.

1.3.2 Productivité

La productivité du travail des différentes branches économiques est calculée par l'Office fédéral de la statistique comme la valeur ajoutée brut divisée par le nombre d'employés en équivalents de temps.

Bien que la Suisse possède un des PIB par habitant les plus élevés au monde, sa productivité est relativement plus faible que les autres pays membres de l'OCDE. La raison de ce manque de productivité est que les Suisses travaillent davantage que ses voisins et plus longtemps et le chômage est bas.

Figure 4
Comparaison de la croissance du PIB par heure travaillée et par personne employée, 1995-2002



Source : www.oecd.org/dataoecd/15/6/34665214.pdf, consulté le 28.11.2010

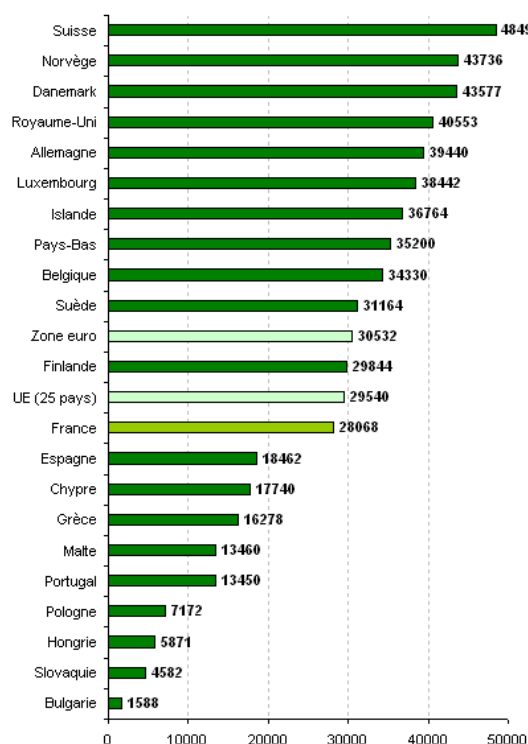
Il existe d'importantes différences de productivité entre les branches de l'économie suisse. Les plus productives sont celles qui opèrent au sein d'une concurrence internationale. Les moins productives sont plutôt les branches axées sur le marché intérieur. Outre le secteur de l'énergie qui recense la productivité du travail la plus élevée, le groupe de branches Transports, Poste et télécommunications et Informatiques a vu sa productivité du travail augmenter de 53% entre 1998 et 2008. En effet, le marché des télécommunications s'est libéralisé, ce qui a entraîné l'entrée de nouveaux concurrents et la chute des prix. Les entreprises d'Etat, telles que la Poste et

les CFF, ont été contraints à conserver les prix de leurs prestations à bas niveau, voyant leur marché se libéraliser peu à peu. Les secteurs dont la productivité du travail est la plus faible sont le commerce, la construction et l'hôtellerie.

1.3.3 Salaires

Que se soit en salaire net ou en salaire brut, la Suisse fait partie des pays possédant les salaires les plus élevés au monde.

Figure 5
Comparaison du salaire annuel brut moyen en Europe (2003)



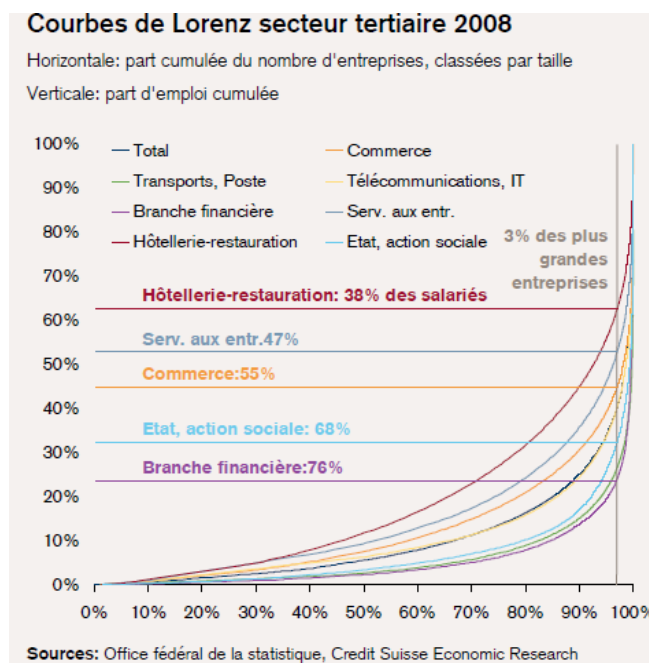
Source : Eurostat

Selon une étude comparative de 73 villes du monde entier menée par L'UBS en 2009, Zürich et de Genève sont les villes où il reste le plus d'argent aux travailleurs en fin de mois, après déduction des primes obligatoires. La ville de Zürich possède le plus grand pouvoir d'achat du monde, dans le sens où les travailleurs de cette ville peuvent acquérir le plus grand nombre de biens, après prélèvement des impôts et des cotisations sociales.

1.3.4 Concentration d'entreprises

Sur le marché des denrées alimentaires, la Suisse a un indice de concentration CR3 beaucoup plus élevé que celui des pays de l'UE : 81.0 Elle arrive juste derrière la Norvège (86.0)

Figure 6
Courbes de Lorenz secteur tertiaire 2008



Source : Credit Suisse, Structure de l'économie suisse de 1998 à 2020, juillet 2010

Ce taux de concentration élevé dans le secteur de la distribution générale et alimentaire s'explique par le fait que le duopole Coop et Migros détiennent plus du 70% de ce secteur.

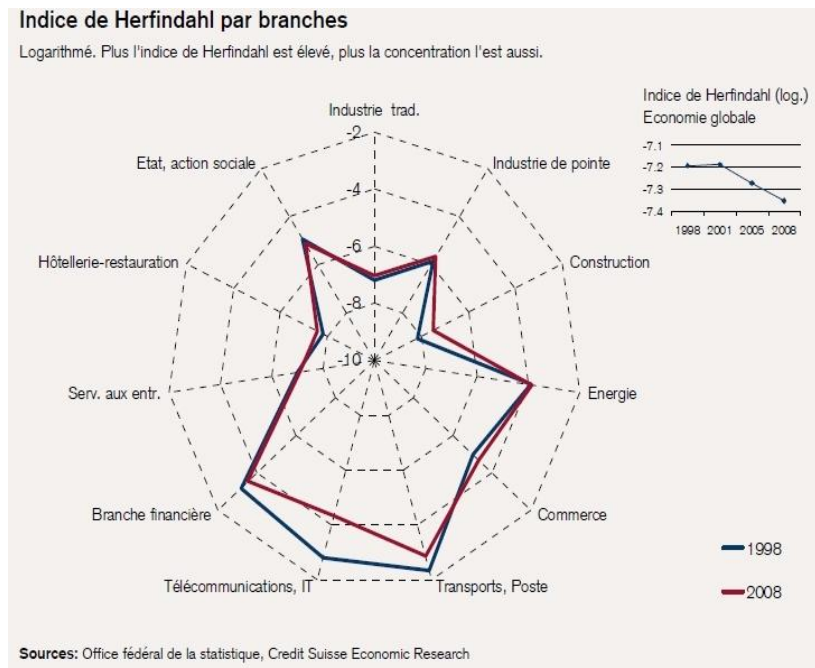
Dans le secteur bancaire, la Suisse fait partie des pays dont l'indice de concentration est le plus élevé au monde avec un CR3 de 0.68. L'Allemagne a un CR3 de 0.23, la France 0.29 et les USA 0.2.

La courbe de Lorenz permet de mesurer la concentration d'entreprise, en calculant le nombre agrégé d'employés par branche. Une concentration élevée s'accompagne toujours d'une répartition inégale de l'emploi. Ainsi, selon l'étude du Crédit Suisse de 2008, les 3% des plus grandes entreprises de la branche financière représentent 76% des employés. La courbe de Lorenz montre également des fortes concentrations dans

les secteurs suivants : les transports et la Poste, les services de l'Etat, de l'action sociale et de la santé.

L'indice de Herfindahl, qui tient compte du nombre d'entreprises, est un indicateur pertinent pour mesurer la concentration d'entreprises. La Figure 7 montre l'indice Herfindahl par branche de l'économie suisse en 1998 et en 2008.

Figure 7
Indice Herfindahl par branches



Source : Credit Suisse, Structure de l'économie suisse de 1998 à 2020, juillet 2010

Au regard de ce graphe, les branches les plus fortement concentrées sont les transports et la poste, les télécommunications et la branche financière. Ce niveau de concentration s'explique par le fait que la Poste, bien qu'elle évolue dans une branche monopolistique qui s'est libéralisée ces dernières années, bénéficie encore d'un grand pouvoir de marché grâce à la protection de l'Etat. Même si elles sont encore fortement concentrées, les télécommunications accusent l'une des plus fortes baisses de concentration de ces dix dernières années. La Comco, en refusant le projet de fusion entre Orange et Sunrise, y est pour quelque chose. La branche de l'énergie est toujours aussi concentrée, ceci à cause d'importantes barrières à l'entrée dû à des frais fixes élevés. Le commerce a vu sa concentration augmenter, suite à des fusions d'entreprises (la reprise de Denner par Migros, la reprise de Carrefour par Coop,...).

2. Politique de la concurrence et réglementation

« La réforme de la réglementation est aujourd’hui un domaine d’action essentiel aussi bien dans les pays de l’OCDE que dans les pays non membres. Pour que cette réforme soit bénéfique, il faut que les régimes réglementaires soient transparents, cohérents et exhaustifs. L’objectif doit être à la fois de mettre en place le cadre institutionnel le plus adéquat, de libéraliser les industries de réseau, de promouvoir et faire respecter le droit et la politique de la concurrence et d’ouvrir le marché intérieur et extérieur aux échanges et à l’investissement »¹

2.1 Réglementation et Autorité de surveillance en Suisse

2.1.1 LCart

En Suisse, les règles de concurrence découlent de la Loi sur les cartels du 6 octobre 1995 (LCart, RS 251), en vigueur depuis le 1er juillet 1996.

La « LCart a pour but d’empêcher les conséquences nuisibles d’ordre économique ou social imputables aux cartels et aux autres restrictions à la concurrence et promouvoir ainsi la concurrence dans l’intérêt d’une économie de marché fondée sur un régime libéral » (Art. 1 LCart)

Elle repose sur trois piliers, notamment les accords en matière de concurrence (cartels), les abus de position dominante et les concentrations d’entreprises.

La LCart est révisée tous les cinq à dix ans. La dernière en date est la LCart 2010. Elle consiste en l’amélioration dans le traitement des accords verticaux, éviter les concentrations non souhaitables, conclure des accords pour échanger des informations, simplifier les démarches administratives. Enfin, la LCart 2010 a pour ambition de diminuer les dommages causés par les cartels envers les clients finaux.

2.1.2 La Comco

La mission de la Commission de la concurrence en Suisse (Comco) est de lutter contre les abus de position dominante, d’éviter les ententes sur les prix, d’assurer de la concurrence et d’infliger des amendes en cas de non-respect de la loi. La Comco est active en Suisse pour assurer une concurrence efficace, limiter les accords cartellaires

¹ Examens de l’OCDE de la Réforme de la Réglementation « La réforme de la réglementation en Suisse », 2006

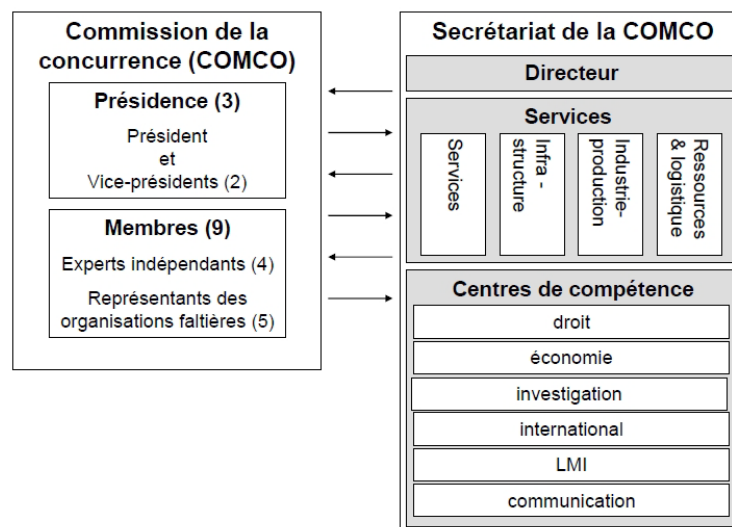
par l'utilisation abusive d'une position dominante ou par une concentration d'entreprises.

Elle est composée de douze membres nommés par le Conseil fédéral, qui représente l'organe de décision. La Comco est régie par la Loi sur la procédure administrative (LPA) ainsi que de la Loi sur les cartels (LCart). La Comco est divisée en trois secteurs d'activité distincte, à savoir, les produits manufacturiers, les infrastructures et les services.

Le secrétariat emploie plus d'une cinquantaine de personnes. Il constitue l'organe d'investigation.

Malgré la séparation entre l'organe de décision (Comco) et l'organe d'investigation (Le secrétariat), instaurée depuis la LCart de 1995, les rôles ne sont pas clairement distingués, de part les habitudes prises avant leur séparation en 1995.

Figure 8
Organigramme de la Comco



Source : <http://www.weko.admin.ch/org/00104/index.html?lang=fr>, consulté le 20.11.2010

2.1.3 Monsieur Prix

Monsieur Stephan Meirhans ou « Monsieur Prix » est actif en Suisse pour surveiller les prix. Son domaine d'activité se situe tant dans le secteur public que privé. Il agit dans là où la concurrence n'entre pas en jeu, mais où une entreprise dominante, un cartel où même, l'Etat, fixe ces propres prix.

« Les principales tâches du Surveillant des prix consistent à observer l'évolution des prix, à empêcher les augmentations abusives de prix ou le maintien de prix abusifs et à

renseigner le public sur son activité. » Il peut intervenir, exiger ou conseiller une baisse de prix.

2.1.4 Évaluation de l'OCDE et recommandations

En Suisse, les modifications de la loi dans l'ensemble sont de longue durée. Il en est de même pour les réformes de la LCart. Malgré des efforts de l'Etat, les révisions prennent du temps et manquent d'ambition, par rapport à celles engagées par l'Union européenne. L'OCDE relève néanmoins, que la révision de 2003 est plus en adéquation avec UE en intégrant notamment des sanctions directes et un programme de clémence.

L'OCDE estime que des efforts restent à faire pour s'aligner sur les normes européennes mais salue la révision de la LCart 2003 car « elle illustre la volonté résolue du gouvernement d'introduire davantage de concurrence en Suisse. »

Au sein même de la Comco, certains membres sont en situation de conflits d'intérêts. Un tel cas se présente pour un membre qui siègerait dans un conseil d'administration d'une entreprise et travaillerait en même temps pour la Comco. Une mesure a été prise en 2003 pour limiter ce risque, avec « la publication de la liste des intérêts des membres de la Comco ». Elle est jugée comme « solution partielle et ne saurait garantir une totale indépendance de l'institution » par l'OCDE. Une autre mesure de la loi stipule que les membres présentant des conflits d'intérêts doivent être minoritaires.

Toutes les procédures cartellaires sont régies par le droit administratif. L'OCDE préconise « d'adopter des règles de procédures propres au droits des cartels ». L'OCDE estime également que les ressources du secrétariat devraient être développées et la durée des procédures réduite, afin de pouvoir travailler de façon efficiente.

De part sa position face à l'Union européenne, la Suisse se trouve en situation d'isolement. Par ce fait, elle souffre d'un manque d'échange d'informations. La Comco se doit de conclure des accords avec les autres pays de l'UE pour renforcer son efficacité.

La Suisse n'interdit pas les cartels mais condamne le principe d'abus de la position dominante. Ce choix n'est pas en adéquation avec un bon nombre de pays qui eux, sanctionnent le principe même des cartels.

2.2 Réglementation et Autorité de surveillance en Allemagne

2.2.1 GWB

La loi sur les entraves à la concurrence (GWB) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958 et a été remaniée huit fois.

Elle repose sur 4 piliers, notamment :

- Interdiction de cartels
- La Surveillance d'abus d'entreprises dominantes
- Le contrôle de fusions dans le but d'éviter des positions dominantes
- Protection du droit de l'attribution des marchés publics, dans le but d'assurer des procédures d'attributions transparentes et sans discrimination.

2.2.2 Bundeskartellamt

En Allemagne, les autorités et services qui ont pour fonction de promouvoir et d'assurer la concurrence entre différents offreurs de biens et services sont nombreux :

- L'Office fédéral des cartels (Bundeskartellamt), dont les fonctions et missions seront détaillées plus bas ;
- L'établissement fédéral de surveillance des services financiers (« Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ») qui aide à la stabilité de la place financière allemande et au renforcement général de la concurrence potentielle. L'autorité parallèle en Suisse est l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA ») ;
- L'Autorité de régulation des postes et télécommunications qui garantit entre autre la libéralisation et la déréglementation dans le secteur des postes et télécommunications via la promotion et la réalisation d'une concurrence efficiente et équitable sur les marchés ;
- L'Office fédérale des chemins de fer qui a pour objectif de rendre l'accès au réseau des chemins de fer possible à tous, sans discriminations ;
- La Commission d'enquête sur la concentration des télévisions privées (« Kommission zur Ermittlung der Konzentration im privaten Fernsehen ») qui agit dans le cadre d'un contrôle des fusions spécifiques aux médias.

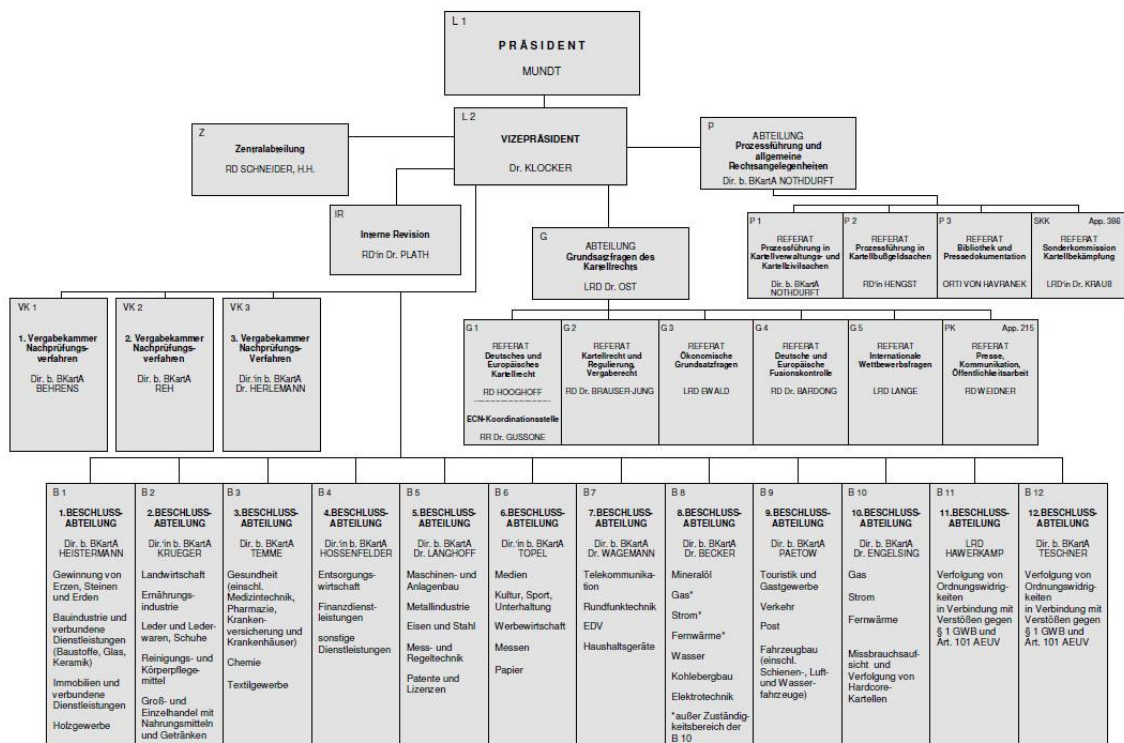
Dans ce travail, nous allons nous concentrer sur l'Office fédéral des cartels (ci-après « BKarA »).

En coopération avec les autorités de concurrence régionales (Landeskartellämter), le rôle du Bundeskartellamt (ci-après « BKarA ») est l'application de l'interdiction des cartels, l'exécution du contrôle des fusions et la surveillance des abus de position dominante.

Le BKarA est une autorité fédérale indépendante et emploie actuellement 320 personnes dont à peu près la moitié juristes ou économistes. Son budget annuel pour 2009 s'élevait à EUR 21.7 millions.

Les décisions du BKarA sont prises dans une procédure parajudiciaire par 12 sections de décision, dont les compétences sont principalement réparties par branche économique et dans lesquelles un président et deux assesseurs doivent se prononcer.

Figure 9
Organigramme du Bundeskartellamt



Source : <http://www.bundeskartellamt.de>, consulté le 20.11.2010

2.2.3 Évaluation de l'OCDE et recommandations

Dans l'examen de « la Réforme de la réglementation de l'Allemagne », l'OCDE conclut que « La loi substantielle de base, bien équilibrée, s'appuie désormais sur près de 50 années de précédents et d'expériences. Ses règles de base sur les ententes horizontales envoient un message clair sur l'importance de la concurrence, tout en permettant une coopération efficace. »

Le mode opératoire du BKarA est jugé « extrêmement efficace », même s'il avait moins de ressources à disposition.

La protection des relations et structures de marché constitue un objectif important de la politique de la concurrence allemande.

L'OCDE recommande de réformer les règles protectionnistes de commercialisation pour une économie moderne caractérisée par des consommateurs éclairés. Certaines réglementations mises en place pour protéger les producteurs et détaillants concernés contre les innovations en matière de concurrence, font trop peu confiance dans la capacité des consommateurs à ce protéger.

Etant donné que le BKarA se limite à appliquer la GWB, le rôle de promouvoir la politique de concurrence est laissé à la Commission des Monopoles et au Ministère. Même si la division du travail et la spécialisation des fonctions sont bien compréhensibles, la Commission des Monopoles ne parle pas avec la même autorité et crédibilité que le BKarA.

2.3 Comparaison Suisse-Allemagne

Malgré des efforts certains entrepris par la Suisse avec un renforcement de la LCart tous les cinq à dix ans, visant à améliorer la loi et viser une concurrence optimale, certains points restent sous-évalués, voir négligés, et ne s'alignent pas sur la politique de concurrence des pays membres de l'Union européenne. Un exemple significatif est la permission d'entente sur les prix avec condamnation de la position dominante abusive, alors que dans les autres pays de l'UE, notamment l'Allemagne, une entente sur les prix est prohibée. La LCart 2010 ne modifie pas ce point.

L'Allemagne bénéficie de plusieurs organes de surveillance séparés selon les domaines de compétences. Le nombre de personnes employées par l'Allemagne pour surveiller les marchés est proportionnellement, nettement supérieur en comparaison avec la Comco. L'indépendance du personnel de la Comco n'est pas assurée. Le fait même que l'un de ces membres peut posséder des parts dans une entreprise ne garantit pas une prise de décision neutre. L'introduction d'une « liste détaillée avec les activités externes de chaque membre » reste insuffisante.

La Suisse se trouve en position d'isolement par rapport à l'Allemagne, qui elle, fait partie de l'Union européenne. La Suisse souffre d'un manque d'informations des autres pays, ce qui rend sa tâche plus compliquée. Tant qu'elle ne fera pas partie de l'Union européenne, elle devra s'employer à passer des accords avec chaque pays dont elle estime vouloir collaborer.

L'organe de Surveillance de l'Allemagne est globalement plus compétent que celui de la Suisse. Les indicateurs que nous avons analysés selon les données de l'OCDE, démontrent un nombre certain de faiblesses de la part de la Comco. Les lobbys peuvent être un élément pour expliquer que la loi ne s'adapte pas à celle de l'Europe. Les deux points qui diffèrent le plus sont ceux mentionnés ci-dessus, à savoir, le manque d'indépendance des membres qui peuvent engendrer des groupes de pressions et la « non-interdiction » de procéder à des cartels.

La Comco a encore beaucoup d'efforts à fournir pour travailler de façon efficiente et s'aligner sur ses voisins européens, ceci, malgré ses réformes répétitives. Le manque de moyens souvent mentionné dans la presse et revendiqué par Walter Stoffel, ancien président de la Comco, est certes à prendre en considération mais il ne comporte pas le pont essentiel à modifier, selon notre analyse.

Nous faisons ressortir que le problème est plus structurel que financier. Le manque d'indépendance des membres et la condamnation de la position dominante abusive

sont les principaux facteurs à changer pour prétendre tendre vers un alignement avec les pays de l'UE.

Conclusion

Les grandes observations que nous souhaiterions mettre en évidence suite à notre étude sont d'une part que la Suisse est un pays cher en comparaison avec les pays membre de l'OCDE. Le niveau des prix élevé atteste clairement d'un manque de concurrence et de l'existence encore trop importante des entraves techniques au commerce telles la non reconnaissance de certificats de conformité. D'autre part, nous avons constaté que, toute proportion gardée, la Comco est moins efficiente que la BKarA.

La question est de savoir quels moyens ont les autorités fédérales et la Commission de la concurrence pour doper cette concurrence.

Nous observons que la Comco, qui accusait un retard sur le plan technique et opérationnel par rapport à l'UE, l'a comblé en partie par la nouvelle Loi sur les Cartels. Nous relevons encore que la Suisse, par l'introduction en 2008 du principe du Cassis de Dijon, qui permet de vendre directement sur le territoire suisse des produits commercialisés dans la zone européenne, va, à terme, faire baisser les prix et de ce fait, va intensifier la concurrence.

On pourrait penser que l'ouverture des marchés sur l'extérieur se fait au détriment des entreprises suisses, comme par exemple celles du secteur agroalimentaire, qui auront de la peine à rivaliser, compte tenu de leurs coûts de production élevés. Toutefois, selon le Conseil fédéral, il n'y a pas lieu de s'inquiéter étant donné les habitudes des consommateurs suisses. En effet, ces derniers sont portés sur la qualité, la fraîcheur et la proximité.

Nous avons vu également que certains marchés suisses, tels que les télécommunications, la Poste, les transports et l'énergie, sont encore fortement concentrés et que les importantes barrières à l'entrée ne permettraient pas l'entrée de nouveaux concurrents.

Bibliographie

Etudes et revues

Cairn, Lühmann H., *Les autorités allemandes de surveillance et de régulation, gardiennes de la concurrence*, 2005

CREDIT SUISSE, *Swiss Issues Branches, Structure de l'économie suisse de 1998 à 2020*, juillet 2010

La Vie économique, *Pourquoi les biens de consommation sont-ils si chers en Suisse ?*, 2006

La Vie économique, *Les recommandations de l'OCDE et l'évaluation de la loi sur les cartels*, 2009

La Vie économique, *L'évaluation de la loi sur les cartels : résultats et recommandations*, 2009

OCDE, *Le Rôle de la Politique de la Concurrence dans la reforme de la réglementation de l'Allemagne*, 2004.

OCDE, *Le Rôle de la Politique de la Concurrence dans la reforme de la réglementation de la Suisse*, 2006

OFS, *salaires et prix, Résultats du Programme de comparaison européens d'EUROSTAT et de l'OCDE*, mars 2008

UBS, *Prix et Salaire, une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde*, 2009

Sites internet

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Suisse, consulté le 19.11.2010

www.bundeskartellamt.de, consulté le 28.10.2010

www.economiesuisse.ch, consulté le 25.11.2010

www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/parite-pouvoir-achat.htm, consulté le 27.11.2010

www.swissinfo.ch/fre/economie/Il_faut_un_accord_de_cooperation_avec_Bruxelles.html?cid=8529606, consulté le 22.11.2010

www.travailler-en-suisse.ch/html/cout-vie-en-suisse.html#cout-vie-suisse-info-generale, consulté le 27.11.2010

www.tsr.ch/info/suisse/1510193-pouvoir-d-achat-la-suisse-au-top.html, consulté le 27.11.2010

www.tsr.ch/info/economie/1039012-cassis-de-dijon-vers-une-baisse-des-prix.html, consulté le 30.11.2010

www.weko.admin.ch, consulté le 19.11.2010

Cours

José V. Ramirez, Macroéconomie, 2008-09

Andrea Baranzini, Economie industrielle, 2009-10